

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 25 avril 2013

Le SNAO, premier syndicat représentatif des orthoptistes, s'inquiète des rumeurs qui circulent à propos de la reconnaissance imminente, par le gouvernement, de la profession d'optométriste sur le territoire français.

Le SNAO s'étonne aussi que les représentants des associations d'optométristes soient reçus aussi régulièrement par les cabinets et les conseillers techniques alors que les orthoptistes, dont la profession est inscrite au Code de la Santé, n'obtiennent qu'au compte goutte des rendez vous au cours desquels il est très difficile d'obtenir des assurances sur l'avenir.

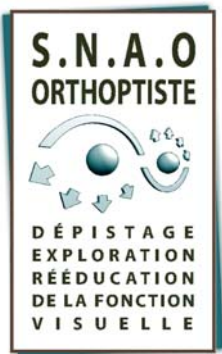
Et pourtant, le gouvernement par la voix de Mme Marisol Touraine, a réaffirmé à plusieurs reprises devant les parlementaires, comme tous ses prédécesseurs au Ministère de la santé, que « *les orthoptistes et les opticiens-lunetiers interviennent déjà en complément des ophtalmologistes et qu'il sera jugé de la pertinence d'inclure de nouveaux actes dans le champ de leurs compétences dans les années futures, ne jugeant ainsi pas nécessaire de reconnaître actuellement l'optométrie.* »

Le candidat François Hollande lui-même, interrogé lors de la campagne électorale pour le SNOF (Syndicat National des Ophtalmologistes de France), avait écrit le 24 avril 2012 :

« La possibilité ouverte de déléguer des actes et activités entre ophtalmologues et orthoptistes sous le contrôle rigoureux de la Haute Autorité de Santé constitue bien un élément de réponse [...] »

Plusieurs pistes seront examinées de front : augmenter le nombre d'ophtalmologues formés chaque année ainsi que celui des orthoptistes formés, pour rendre effectives les délégations validées par la Haute Autorité de Santé. Ces mesures, qui seront discutées et négociées avec les représentants des ophtalmologues et des orthoptistes, pourraient avoir un impact relativement rapide et tout à fait conséquent sur les délais de prise de rendez-vous et sur la « désertification » qui menace, sans porter préjudice à nos comptes sociaux. [...]

Concernant la séparation des activités de prescription et de vente, les opticiens peuvent d'ores et déjà renouveler les lunettes sans nouvelle prescription de l'ophtalmologue avec une ordonnance de moins de trois ans. Je ne compte pas revenir sur cette mesure. En revanche, je ne vois pas de justification, au vu des données dont nous disposons, pour confier aux opticiens la capacité de prescrire des lunettes ou des lentilles sans recours à un ophtalmologue ou à un orthoptiste. Les expériences étrangères n'indiquent pas que cette mesure soit source d'économies et la préservation de la santé des Français nous impose de rester vigilants sur la surveillance médicale et paramédicale de la vue. Toute évolution dans ce domaine ne pourra être fondée que si son intérêt est prouvé et son innocuité avérée. »



De plus, Mme Touraine, représentant alors le candidat François Hollande devant le CNPS le 15 mars 2012, répondait qu'il n'était pas envisagé de reconnaître de nouvelle profession de santé sur le territoire français en particulier dans la filière visuelle et que l'Europe ne pouvait l'imposer.

Enfin, Mme Lemorton, Présidente de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, nous assurait de son soutien et de la volonté du Ministère de la Santé de ne pas permettre l'exercice de l'optométrie en France.

C'est pourquoi le SNAO appelle au respect des engagements successifs de nos dirigeants sur le sujet de l'optométrie et à l'établissement d'un réel dialogue pour concrétiser, enfin, les promesses de réelles délégations entre ophtalmologistes et orthoptistes qui passent par une formation initiale à la hauteur de ces derniers : le Master.

Laurent Milstayn
Président du SNAO

Contact : 06 70 23 07 47